

Date de dépôt : 30 juin 2011

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour une reconsidération du
plan de circulation provisoire à Troinex**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat le rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition (voir annexe pour le texte complet) dont les conclusions demandaient que :

- *Le barrage du chemin de Saussac soit immédiatement supprimé et le chemin ré-ouvert sur la route d'Annecy comme précédemment.*
- *Le barrage du chemin de Roday soit supprimé immédiatement et :*
 - *le chemin soit re-ouvert en double sens entre le chemin Lullin et l'accès aux immeubles et au parking ;*
 - *le chemin soit mis en sens unique entre l'entrée du parking et la route d'Annecy.*
- *Que la population troinésienne soit entendue sur ses desiderata au moyen d'un sondage représentatif de chaque quartier de la commune.*
- *Que le prochain plan de circulation provisoire soit mis à l'enquête publique.*
- *Que l'Association des habitants de Troinex puisse suivre l'ensemble du processus et faire part des remarques de ses membres.*

*N.B. 764 signatures
p.a Association des habitants de Troinex
M^{me} Sarah Dunsterville
Présidente
Chemin Lullin 13
1256 Troinex*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La commune de Troinex a renoncé à la fermeture de tous les tronçons de rues de sa commune depuis le 19 décembre 2010. Dès lors, la pétition 1720 n'a plus de raison d'être.

Il convient toutefois de relever que la commune est en train d'étudier d'éventuelles mesures modératrices de circulation qui pourraient être mises en place sur ces axes.

Il est évident que si de telles options devaient être choisies, leurs exécutions ne pourraient se faire que moyennant le respect des procédures adéquates.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER

Annexe :
Rapport de la commission des pétitions P 1720-A

Secrétariat du Grand Conseil**P 1720-A**

Date de dépôt : 20 avril 2010

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une reconsidération du plan de circulation provisoire à Troinex

Rapport de M. Marcel Borloz

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été déposée en date du 1^{er} février 2010 et renvoyée à la Commission des pétitions.

La commission a discuté à quatre reprises de cette pétition lors de ses séances des 1^{er} mars, 8 mars, 15 mars et 22 mars, sous la présidence de M. Ivan Slatkine. Les procès-verbaux ont été tenus avec exactitude par M. Christophe Vuilleumier. Que ces personnes soient remerciées.

La pétition 1720, munie de 764 signatures et déposée par l'« Association des habitants de Troinex », demande :

- une reconsidération du plan de circulation provisoire à Troinex, suite à la fermeture de quatre chemins.

Audition des pétitionnaires

Le président accueille M^{me} Dunsterville, M^{me} Dominique Vender, M^{me} Catherine Rossi, M. Bertrand Renaudin, M. Bernard Guy et M. Poudoula.

M^{me} Vender prend la parole et explique que la raison qui a mené à la rédaction de cette pétition relève d'un problème régional et pas seulement d'une question communale. Elle mentionne qu'un plan de circulation a été réalisé par l'entreprise CITEC au niveau de la commune, un plan qui visait à fermer plusieurs chemins afin d'améliorer la situation. Elle remarque qu'au final c'est le contraire qui s'est produit, avec un report de trafic sur des

chemins communaux, notamment à proximité d'écoles. Elle rappelle alors que sa commune est, d'une part, située entre deux voies très denses, et qu'elle abrite, d'autre part, relativement peu de commerces et d'activités, ce qui implique que les habitants sont obligés de se déplacer. Elle déclare que le projet a été présenté à la population en mai 2009 et que toutes les remarques alors formulées ont été niées par les autorités. Elle signale en outre que l'étude du bureau CITEC est limitée à la frontière communale, ce qui est aberrant. Elle constate donc que la DGM a donné son accord sur la base d'une étude incomplète. Elle répète que le trafic de transit passe à présent dans des petits chemins encore plus modestes qu'au préalable. Elle ajoute que les bouchons ont augmenté de près de 1 km, ce qui augmente les dangers pour les enfants qui se déplacent à vélo. Elle déclare que la sécurité ne s'est donc pas améliorée, à l'instar de la pollution. Elle mentionne encore que la mairie n'a pas voulu écouter les pétitionnaires et elle pense que la DGM s'est occupée bien légèrement de cette affaire.

Le président remarque qu'il y avait tout de même un problème à l'origine à l'égard du trafic dans le village de Troinex.

Mme Vender acquiesce.

Un commissaire (R) demande quelle a été la pression qui a conduit la commune à chercher une solution par le biais de ce bureau d'ingénieurs.

M^{me} Dunsterville répond que ce sont des habitants qui sont intervenus pour faire pression.

M^{me} Vender précise qu'une motion déposée en 2006 faisait état d'une demande globale.

M. Guy intervient et déclare qu'il y a également une dimension d'opportunité dans la réaction des autorités communales. Il explique que les SIG devaient effectivement refaire des canalisations sur la route de Drize, raison pour laquelle la mairie a souhaité profiter de ces travaux pour faire quelque chose.

Un commissaire (R) demande s'il y a eu une concertation avec la commune de Veyrier.

M^{me} Vender répond par la négative.

M. Poudoula intervient et déclare que Veyrier et Carouge déplorent ce manque de consensus. Il ajoute que cela va si loin que Veyrier a sorti un flyer sur ce problème.

Un commissaire (UDC) demande si la motion a été acceptée largement par le Conseil municipal.

M^{me} Dunsterville l'ignore.

Un commissaire (UDC) remarque que la motion du 30 juillet 2009 a donc été renvoyée dans la Commission d'urbanisme. Il demande ce qu'est devenue cette motion.

M^{me} Vender répond que le but était de créer une route de contournement. Elle ne sait pas ce qu'il en est à présent de cette motion.

Un commissaire (UDC) demande quel est le retard enregistré par les TPG.

M^{me} Vender répond que le retard des bus est d'une vingtaine de minutes.

Un commissaire (R) se demande s'il serait possible d'exercer un rapport de force au niveau de la commune, et de faire voter les habitants sur ces barrages.

M^{me} Dunsterville répond que cela est une possibilité que les pétitionnaires se réservent.

M. Renaudin explique que c'est un village qui a vite grandi et qui fonctionne à la bonne franquette. Il ajoute que cette disposition est à l'essai pendant une année.

Un commissaire (L) demande si CITEC est une entreprise régionale.

M^{me} Dunsterville répond que c'est une société italienne.

M^{me} Vender précise que cette société ne connaît pas le village.

M. Guy remarque que cette nouvelle disposition génère 1,5 km de plus par trajet, soit 450 000 km supplémentaires par année. Il ajoute que ce n'est pas très écologique, alors que la commune met en place un Agenda 21.

Un commissaire (UDC) demande si le Conseil municipal s'est prononcé sur ce plan.

M^{me} Dunsterville répond par la négative. Elle précise que cette planification a une durée admise par la DGM de douze mois. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu de vote du Conseil municipal.

Audition du Conseil administratif

Le président accueille M. Magnenat, maire, et M. Meynard, adjoint.

M. Magnenat prend la parole et explique que les autorités travaillent sur ce problème de circulation depuis dix ans. Il ajoute que le 11 septembre 2001, une ébauche a été présentée avec une voie de contournement. Il remarque que des comptages ont été faits à cette occasion et qu'en 2006, le PDC de sa commune a déposé une demande de plan de circulation, à la suite de quoi des comptages ont à nouveaux été réalisés en 2007. Il explique qu'au

vu des résultats, le bureau CITEC a été mandaté pour mener une étude qui a duré plus d'une année. Il mentionne qu'entre temps, les SIG ont annoncé six mois de travaux, raison pour laquelle les autorités de la commune ont décidé de sauter sur l'occasion pour tester le plan de circulation voté par le Conseil municipal. Il remarque qu'une séance d'information publique a alors été organisée et des *flyers* distribués. Il précise qu'un forum a également été créé afin de répondre aux questions et pour permettre aux gens de donner leur avis.

Il déclare encore que ce plan de circulation n'a laissé personne indifférent et il mentionne être surpris de constater ce tollé pour la fermeture de deux petits chemins, ce qui signifie bien, selon lui, que la question du trafic sur Genève sud est un problème important. Il signale ensuite que les différentes communes du secteur adhèrent à l'idée de la voie de contournement. Il précise, cela étant, que le canton a indiqué qu'une solution pourrait être appliquée d'ici 2020 seulement. Il remarque en l'occurrence que le plan de circulation sera largement insuffisant d'ici là. Il termine en expliquant qu'il recevra les pétitionnaires la semaine prochaine afin de leur expliquer les raisons de ce projet.

M. Meynard intervient et déclare que le bureau Trafitec a également été mandaté par la commune afin de confirmer les conclusions du bureau CITEC, ce qui a malheureusement été le cas. Il rappelle encore que Troinex n'est pas à part et que les communes frontalières souffrent toutes des mêmes problèmes puisque les infrastructures ne sont pas adaptées.

Un commissaire (S) demande quelle a été la concertation menée sur ce projet avec les communes voisines. Il se demande par ailleurs si ce projet de voie de contournement est le même que le projet de la voie Cottier. Il mentionne encore qu'il y a visiblement peu de consultation qui a été réalisée et il se demande s'il n'est pas un peu tard pour recevoir les pétitionnaires.

M. Magnenat répond qu'une séance publique, à laquelle les cinq autres communes ont été invitées, a été organisée. Il précise que quatre d'entre elles ne se sont pas manifestées. Il ajoute qu'il aurait été possible de faire des séances de commune à commune mais il répète que toutes étaient au courant de ce projet. Il rappelle en outre qu'il est question de voiries communales et que la DGM a confirmé l'autonomie de Troinex sur ses chemins communaux. Il signale, quoi qu'il en soit, que le projet aurait été mené de toute façon.

M. Meynard ajoute que des travaux ont été annoncés du jour au lendemain, et que la décision a été prise de faire un essai très rapidement. Il

remarque qu'une décision définitive aurait évidemment été traitée de manière plus large.

M. Magnenat signale ensuite que ce projet recoupe le début du projet de la voie Cottier. Il rappelle que cette dernière était un projet routier combattu par sa commune. Il signale ensuite que le projet de route de contournement permettrait de relier la douane à la route d'Annecy. Il évoque ensuite les quatre séances d'informations en mentionnant qu'elles se sont bien déroulées.

Un commissaire (R) demande quel a été le cahier des charges confié au bureau d'ingénieurs. Elle demande ensuite s'il n'était pas étrange d'intensifier le trafic devant l'école après que ce bureau ait remis ses résultats. Elle se demande encore si d'autres communes ont été mises au courant de la mise en place de ce plan. Elle demande enfin si les pétitionnaires sont reçus la semaine prochaine en raison de leur passage devant la Commission des pétitions.

M. Magnenat répond que la demande faite à CITEC était de trouver une solution au problème. Il ajoute que six variantes ont été présentées au Conseil municipal qui a validé la solution de mise en place de ce plan. Il en vient ensuite à la circulation devant l'école et il explique qu'elle s'est effectivement intensifiée. Il rappelle toutefois que l'entrée de cette école se trouve de l'autre côté du bâtiment. Il évoque également la garderie et il explique que ce sont les habitants eux-mêmes qui empruntent des raccourcis et qui passent devant. Il répète que les informations concernant ce projet ont été données, outre les *flyers* distribués aux automobilistes. Il ajoute qu'il n'y a effectivement pas eu de contact direct entre les mairies.

M. Meynard remarque que cela n'aurait rien changé à la situation. Il pense en outre que Veyrier aurait pu retirer quelque chose de la situation. Il espère du moins que les communes limitrophes ont opéré des comptages.

Un commissaire (L) demande s'il y a quelque chose au niveau des PACA. Il remarque avoir l'impression que les routes ont été oubliées au sein de ces nouveaux instruments.

M. Magnenat répond que ce projet de route de contournement est inscrit dans le PACA.

Un commissaire (Ve) constate que des bilans intermédiaires ont été faits.

M. Magnenat répond que des comptages ont été réalisés en décembre et qu'ils doivent être refaits en avril afin de pouvoir mesurer l'évolution de la situation. Il rappelle, cela étant, qu'il faut normalement huit mois avant d'obtenir un résultat cohérent. Il répète qu'un bilan sera établi. Il ajoute que suite à ce bilan, le Conseil municipal devra se pencher sur cette problématique afin de déterminer ce qui convient d'être fait.

M. Meynard remarque qu'un parti a proposé de faire un vote communal sur cette question, mais il mentionne que pour le moment aucune décision n'a été prise.

M. Magnenat remarque ensuite que 50% des membres de l'association qui a déposé cette pétition n'habitent pas Troinex. Il ajoute qu'il espère que cette route de contournement verra le jour rapidement.

Un commissaire (UDC) remarque que le report de trafic impacte les TPG de manière importante, ce qui provoque un tollé. Il se demande ce que la commune entend faire pour améliorer la situation dans laquelle se trouvent à présent les bus.

M. Magnenat répond qu'il y a pas plus de trafic sur la route de Troinex, mais uniquement sur la partie basse de cette route. Il pense qu'il conviendrait surtout de résoudre le problème du rondou de Carouge.

M. Meynard rappelle alors que ce problème est vieux de trente ans et que la question du rondou est en lien avec le CEVA. Il ajoute qu'une solution devrait normalement être trouvée d'ici quinze ans.

M. Magnenat signale encore que la grogne provient du fait que la route de la Chapelle est devenue difficilement accessible. Il ajoute que son accès ne sera en outre plus possible lorsque le CEVA sera en travaux.

Le président mentionne que la solution est donc à l'essai et qu'il existe donc un réel problème.

Audition de M. Gilberto Tartaglia, directeur de l'organisation de l'exploitation du réseau routier de la Direction générale de la mobilité

Le président accueille ensuite M. Tartaglia.

M. Tartaglia prend la parole et déclare que ce sujet est important et présente de nombreux enjeux. Il ajoute que la démarche est intéressante puisqu'elle se fait sur la base d'un essai proposé par la commune, ce que la DGM salue. Il signale que la méthodologie a également semblé intéressante à la DGM. Il rappelle, pour mémoire, que la DGM a participé à toutes les séances d'informations organisées par Troinex, et que des compromis ont été établis. Il répète que l'exercice dénote donc un certain courage.

Un commissaire (S) demande si ce test s'est concentré sur la commune de Troinex uniquement.

M. Tartaglia répond que la nature de la demande est très opérationnelle. Il explique que le risque de mener une étude élargie aurait été d'englober l'ensemble de Genève sud. Il mentionne encore que les conséquences des mesures prises par Troinex sont mesurables.

Un commissaire (Ve) remarque que ce sont des rues de quartier qui ont été fermées.

M. Tartaglia acquiesce.

Un commissaire (Ve) demande si la DGM a des plans pour ce secteur en matière de TPG.

M. Tartaglia répond que c'est l'accessibilité qui posait un problème pour les modes de transport doux. Il déclare qu'il sera demandé à cet égard que les aménagements idoines soient mis en place. Il ajoute qu'il sera aussi nécessaire de trouver des solutions pour les bus.

Un commissaire (R) demande quels sont les critères qui font que la DGM accepte un projet de ce type.

M. Tartaglia répond que l'entrée en matière prend en compte les objectifs et les intérêts. Il ajoute que des pistes de réflexion sont ensuite esquissées sur la base des scénarios qui ont été présentés. Il précise qu'il est question des heures de pointe.

Un commissaire (R) demande ce qu'il faut penser des retards générés pour les TPG, si cette solution était adoptée de manière définitive.

M. Tartaglia répond qu'il faut identifier les éléments mis en lumière par ce projet. Il remarque qu'il y a des demandes pertinentes, notamment en termes de sécurité. Il précise qu'une voie de bus doit par exemple être étudiée.

Un commissaire (PDC) demande combien de véhicules sont concernés.

M. Tartaglia répond qu'il est question de 600 véhicules aux heures de pointe, soit 5000 véhicules par jour. Il rappelle encore qu'une rue de quartier ne doit pas excéder les 2500 véhicules par jour.

Un commissaire (PDC) demande quels sont les résultats de la première évaluation.

M. Tartaglia répond que les variations saisonnières sont très fortes, raison pour laquelle il faut attendre encore quelque temps.

Un commissaire (PDC) demande si ce cas est particulier.

M. Tartaglia répond par la négative mais il mentionne qu'il s'agit par contre d'un cas plus visible que d'autres. Il explique alors qu'il est fréquent d'avoir des demandes de ce type, des demandes qui engendrent fréquemment de larges débats. Il répète que l'étude a été bien menée, tout comme la communication.

Un commissaire (R) rappelle qu'un pétitionnaire indiquait que ces mesures ajoutaient 1,5 km supplémentaire pour n'importe quel trajet effectué par les habitants.

M. Tartaglia répond que la DGM ne fait pas de savants calculs de ce type. Il déclare qu'il convient de rester pragmatique et qu'il n'est pas possible d'accéder facilement chez soi et de ne pas avoir de circulation devant ses fenêtres.

Le président demande si la DGM souhaite poursuivre cet essai plus de douze mois. Il signale par ailleurs qu'il semblerait que six communes partagent l'idée d'une création d'une route de contournement.

M. Tartaglia répond par la négative en déclarant que le test doit être de douze mois au maximum. Il remarque ensuite ne pas pouvoir faire de lien entre ce plan de circulation et une voie de délestage sur Genève-Sud.

Le président demande encore quelle est la position de la DGM concernant une route de transit.

M. Tartaglia répond qu'un groupe de travail a été constitué sur la question. Il ajoute ignorer ce qu'il en est des discussions.

Discussion de la commission

Le président demande quelle suite il convient de donner à cette pétition.

Un commissaire (L) répond que le remède est pire que le mal mais il pense que cet essai pourrait concourir à ce projet de route de contournement. Il mentionne être en faveur d'un renvoi au Conseil d'Etat.

Un commissaire (UDC) pense que ce plan est voué à l'échec. Il ne voit pas d'autre solution qu'un renvoi au Conseil d'Etat.

Un commissaire (MCG) déclare que la méthode pour mettre en place ce projet n'est pas admissible. Il ajoute, au vu des dommages causés, que la démarche est scandaleuse. Il pense en outre que le problème relève de la coordination qui fait défaut en raison de la volonté de certains élus de cette commune. Il termine en déclarant qu'il est temps de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire (Ve) se déclare sidéré par les prises de position qu'il entend. Il ajoute que le Conseil municipal de cette commune s'est prononcé, ce qui implique un certain courage de sa part. Il ajoute qu'il constate une cohérence dans l'ensemble de ce projet et que le plus simple pour cette commune aurait été de ne rien faire. Il déclare alors que son groupe propose le dépôt de cette pétition.

Un commissaire (PDC) déclare qu'il faut maintenant aller jusqu'au bout de cette expérience. Il mentionne par ailleurs qu'il faut aussi savoir ce que l'on veut dans ce canton. Il précise qu'il est hors de question d'accepter le trafic de transit dans les chemins vicinaux.

Un commissaire (R) déclare qu'il faut effectivement aller jusqu'au bout de cette expérience et déposer cette pétition sur le bureau.

Un commissaire (S) rappelle alors que toute cette région est confrontée à une non-concertation entre les communes. Il ajoute que la question du rondou est très ancienne. Il pense en outre que Troinex a informé mais n'a pas rencontré les autres communes. Il remarque alors que tous ces éléments pourraient simplement figurer dans le rapport de la pétition qu'il souhaite voir déposée.

Un commissaire (L) pense que la démarche de la commune est un appel pour faire avancer le projet de route de transit. Il se demande s'il ne faudrait pas réfléchir à un projet de motion de commission.

Un commissaire (L) pense que la solution relève d'une route de contournement.

Un commissaire (R) remarque qu'une motion de commission serait une bonne chose.

Un commissaire (UDC) se déclare frappé par les explications du maire concernant les comuniers qui empruntent des raccourcis. Il remarque que ces derniers voient leurs chemins habituels fermés et il pense qu'il est légitime que les habitants cherchent d'autres solutions.

Un commissaire (Ve) déclare que son groupe se laisse la possibilité de ne pas signer une motion de commission sur ce sujet, bien que l'étude sur Genève-Sud soit nécessaire.

Le président propose alors qu'un projet de motion soit rédigé et présenté à la commission.

Un commissaire (UDC) mentionne être en faveur de ce projet de motion.

Le président propose alors qu'un commissaire (L) rédige un projet de motion pour la semaine prochaine.

Cette motion s'est concentrée sur la route de contournement de Genève-Sud, ce qui n'a pas permis de faire l'unanimité de la commission. Dans la discussion il est ressorti que le réseau est déjà saturé et qu'une route de plus n'endiguerait pas le problème. Il était reproché à la motion qu'une route de contournement fait en outre abstraction de la mobilité douce et des TPG. Il était nécessaire d'opter pour des mesures, afin d'adapter les transferts modaux et qu'une simple route ne suffira pas.

Le président remarque qu'il n'y a pas d'unanimité et qu'il n'est donc plus question d'une motion de commission, mais d'une motion parlementaire. Il propose alors de revenir à la pétition.

Au sujet de cette pétition chacun s'est accordé à dire qu'il y avait un réel problème à la fermeture de ces chemins sur la commune de Troinex et que cette modification du plan de circulation occasionnait beaucoup d'inconvénients au sein de la commune, ainsi que vers d'autres communes. Il est évident que le Conseil d'Etat doit prendre très au sérieux cette problématique. Il sera également indispensable que la DGM analyse très précisément les résultats et les conséquences de ces modifications du plan de circulation, après cette période de douze mois.

Le président en revient à la pétition 1720 et rappelle qu'il était question de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Il passe alors au vote du renvoi de la pétition 1720 au Conseil d'Etat :

En faveur : 11 (1 Ve, 2 S, 1 R, 1 PDC, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

A l'unanimité des commissaires présents.

En conclusion, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre la majorité de la commission, soit d'accepter le renvoi de cette pétition au conseil d'Etat.

La catégorie de débat est fixée dans les Extraits.

Pétition (1720)

pour une reconsidération du plan de circulation provisoire à Troinex

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Le rapport d'étude du bureau d'ingénieurs CITEC est inacceptable parce qu'incomplet :

- L'étude est limitée géographiquement à la commune de Troinex.
- L'impact sur les communes voisines n'est pas pris en compte (sécurité, report du trafic).
- L'impact sur les lignes TPG n'est pas pris en compte.
- Les points critiques déjà connus (routes de Troinex et d'Annecy, carrefour routes de Troinex-Drize) ne sont pas pris en compte.
- Le report du trafic sur le centre du village et l'école, sur le chemin Lullin et la crèche, est ignoré.
- L'impact sur la mobilité de la population troinésienne au sein de la commune n'est pas pris en compte ; seuls les déplacements de la population hors du village sont retenus.
- Le projet n'attend pas la mise en place du giratoire provisoire déjà prévu au carrefour routes de Troinex-Drize pour l'ouverture du C.O. Drize (mars 2010).

2. La population troinésienne a été informée, mais insuffisamment consultée :

- Les commentaires de la séance d'information du mois de mai 2009 et ceux du forum de la mairie n'ont pas été retenus.
- La résolution du 30 juillet 2009 émise par des conseillers municipaux de Troinex concernant la circulation de transit dans la commune de Troinex, qui considèrent notamment que « le plan de circulation ne résoudra pas le problème du trafic de transit et qu'il complique la mobilité des habitants », n'a pas été retenue et a été reportée à la commission d'urbanisme.
- Seuls les habitants des quartiers « Saussac/Claiset/Champ-Carré » et « Roday » ont été consultés.

- Le sondage soumis à ces quartiers proposait trois emplacements possibles pour les blocs de fermeture des chemins, mais n'offrait pas l'option de désaccord total.
- Une grande partie des échanges d'informations proposés par la mairie transite par internet et échappe aux personnes qui n'y ont pas accès (forum, rapport CITEC).

3. Par conséquent :

- La sécurité n'est PAS augmentée : à l'exception des chemins fermés, l'ensemble de la commune voit sa sécurité péjorée, notamment sur le chemin de l'école et la crèche de Troinex.
- En dehors de la commune de Troinex, la sécurité est péjorée sur le chemin d'autres écoles : collège De-Staël et du CO Drize (routes de Troinex et d'Annecy) ; CO Pinchat (chemins Vert et de Pinchat) notamment.
- La pollution n'est PAS diminuée : à l'exception des chemins fermés, l'ensemble de la population troinésienne est appelée à faire des détours quotidiens, dont le cumul mensuel est lourd en termes d'émission de CO₂, de temps et de kilométrage.
- La fermeture de quatre chemins d'un coup, sans préparation et sans concertation avec les communes voisines, est naïve.
- Les problèmes identifiés par le public lors de la séance d'information du mois de mai ont été confirmés en octobre, malgré la négation du bureau d'ingénieurs CITEC et de la DGM.
- Le quartier « Saussac/Claiset/Champ-Carré » est coupé du centre du village.
- Les personnes à mobilité réduite ne pouvant se déplacer à pied ou à vélo sont contraintes à des détours importants.
- Les parents ayant mis sur pied des covoiturages d'enfants au sein du village sont contraints à des détours importants.
- L'impact sur les communes voisines en termes d'augmentation du trafic et de pollution est important.
- L'impact sur les TPG lignes 44 et 45 en termes de retard est important.
- L'impact sur les chemins secondaires est important : par exemple chemin Henri-Baumgartner et Fondation Clair-Bois (utilisé comme raccourci pour éviter le carrefour routes de Troinex-Drize) et chemin Vert, à Vessy ; chemin d'Humilly à la Croix-de-Rozon (utilisé comme alternative à l'axe Chapelle-Drize).

DEMANDENT QUE :

- Le barrage du chemin de Saussac soit immédiatement supprimé et le chemin rouvert sur la route d'Annecy comme précédemment.
- Le barrage du chemin de Roday soit supprimé immédiatement et :
 - le chemin soit rouvert en double sens entre le chemin Lullin et l'accès aux immeubles et au parking ;
 - le chemin soit mis en sens unique entre l'entrée du parking et la route d'Annecy.
- Que la population troinésienne soit entendue sur ses desiderata au moyen d'un sondage représentatif de chaque quartier de la commune.
- Que le prochain plan de circulation provisoire soit mis à l'enquête publique.
- Que l'Association des habitants de Troinex puisse suivre l'ensemble du processus et faire part des remarques de ses membres.

N.B. 764 signatures

p.a Association des habitants de Troinex

M^{me} Sarah Dunsterville

Présidente

Chemin Lullin 13

1256 Troinex